



Préavis municipal N° 10/2013 Budget 2014

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à la Loi sur les communes, ainsi qu'aux articles 81 et suivants du Règlement du Conseil général d'Allaman du 3 décembre 2007, nous vous soumettons le projet de budget de la bourse communale pour 2014. Lors de l'établissement de celui-ci, nous sommes restés aussi réalistes et pragmatiques que possible dans l'élaboration des hypothèses.

Le budget se présente de la manière suivante :

	Effectif au 31.12.2012	Budget 2014
CHARGES	CHF 3'425'422.32	CHF 2'451'821.00
REVENUS	CHF 2'899'624.14	CHF 2'405'539.00
EXCEDENTS DE CHARGES	CHF 525'798.18	CHF 46'282.00

Le budget 2014 se caractérise par la prise en compte de la facturation par le SIDERE de la consommation d'eau potable des bâtiments communaux et de nos infrastructures. De même, pour une meilleure visibilité des comptes le bâtiment de l'église proprement dit a été séparé des comptes Temple et cultes.

En comparaison avec les chiffres du budget 2013, les charges pour 2014 de l'ARASMAC augmentent de 29% soit + CHF 14'000.-. L'Organisation médico-sociale augmente elle de 5% soit + CHF 2'199.- et la facture Police 2000 diminue de 4,2% soit - CHF 2'962.-.

Le montant de la péréquation calculé sur les résultats de l'année 2012 par le canton, année que l'on peut qualifier de normale, diminue de 13,7% soit un montant de - CHF 69'129.-. Il en va de même avec la facture sociale qui elle diminue de 41% soit - CHF 278520.-. Ceci corrobore les nombreuses explications données par la Municipalité sur le déficit annoncé pour 2013 calculé sur les chiffres de l'année 2011, année qui avait connu des revenus exceptionnels.

Les modifications des autres dépenses relèvent essentiellement d'adaptation des prix ou de corrections naturelles, mis à part la prise en compte du revenu locatif annuel de notre bâtiment de la Petite Ecole qui s'élève à CHF 64'440.-.

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général d'Allaman

- **vu le préavis municipal N° 10/2013**
- **entendu le rapport de la commission des finances**
- **considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

Décide

- **d'adopter le budget 2014 tel que présenté**

Préavis adopté en séance de Municipalité du 14 octobre 2013

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Denis-Eric Scherz



La Secrétaire

Evelyne Vogel



Annexe: Tableau des investissements – 2014
Budget 2014